



Réponse de M. Marc GUILLAUME, Secrétaire Général du Gouvernement à l'interpellation de la CGT sur la situation dans les abattoirs.

« Mesdames et Messieurs les représentants de l'UFSE CGT au CHSCT des DDI,

A la suite de la détection d'un nombre important de cas de Covid-19 dans les abattoirs des départements du Loiret et des Côtes d'Armor, vous avez adressé le message ci-dessous au ministre de l'agriculture et au ministre des solidarités et de la santé, ainsi qu'au secrétaire général adjoint du ministère de l'intérieur, au dsaf et à moi-même.

Vous demandez notamment le lancement d'une enquête sur la situation sanitaire en lien avec l'épidémie de Covid-19 dans les abattoirs sur l'ensemble du territoire national et la rédaction d'une instruction sur la protection sanitaire des agents de l'État intervenant dans ces abattoirs, à annexer à l'instruction sur l'organisation de l'activité des DDI en phase de déconfinement diffusée par le ministère de l'intérieur.

Il me paraît important de rappeler que le CHSCT des DDI a pour compétence le traitement des questions communes à l'ensemble de ces directions et que la question de la protection sanitaire des agents du ministère de l'agriculture intervenant dans les abattoirs est une compétence du ministère de l'agriculture et de ses CHSCT, d'une part et des directeurs et CHSCT locaux de DDI concernés d'autre part. J'ai donc saisi le ministère de l'agriculture afin qu'il apporte des réponses à vos questions et adresse toute instruction aux DDI pour les personnels intervenant dans les abattoirs.

Le même raisonnement est à appliquer aux dispositions relatives à la reprise des examens du permis de conduire qui doit faire l'objet d'une instruction de la direction de la sécurité routière, annoncée par le ministère de l'intérieur lors des précédentes réunions du CHSCT.

Cordialement

Marc Guillaume »